

Décision du Président  
Marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration d'un schéma  
directeur de la Marne de Bry-sur-Marne à Charenton-le-Pont  
EPT 2511  
Titulaire : EGIS CONSEIL

2025 - D - n° 101

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant l'élaboration d'un schéma directeur de la Marne de Bry-sur-Marne à Charenton-le-Pont à passer avec la société EGIS CONSEIL sise 14 rue Dolorès Ibarruri à MONTREUIL CEDEX (93188),

DECIDE

**Article 1 :** De signer le marché à procédure adaptée concernant l'élaboration d'un schéma directeur de la Marne de Bry-sur-Marne à Charenton-le-Pont pour un montant global et forfaitaire de 34.600,00 € HT.

**Article 2 :** Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois.

**Article 3 :** De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4 :** Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 26 MAI 2025



Le Président,



Olivier CAPITANIO,

La présente délibération publiée le 26 MAI 2025  
Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le